

>> Information de presse

Résultats de la consultation du public sur l'eau et les milieux aquatiques en Corse

Environ 1 200 personnes ont répondu au questionnaire diffusé en Corse par la Collectivité territoriale de Corse et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse dans le cadre de la consultation nationale lancée en application de la directive cadre européenne sur l'eau qui a pour objectif l'atteinte du bon état des eaux dans les pays de l'Union européenne. 405 000 personnes ont répondu dans toute la France.

>La parole au public

La campagne « l'eau c'est la vie. Donnez nous votre avis ! » a été organisée conjointement dans les grands bassins hydrographiques français par le ministère chargé du développement durable, les comités de bassin et les préfets coordonnateurs de bassin. Cette consultation officielle s'est déroulée du 9 juin au 9 décembre 2008 en Corse. Les citoyens étaient invités à donner leur avis sur les orientations et les actions proposées pour reconquérir la qualité de l'eau de nos rivières, plans d'eau, eaux souterraines et eaux littorales d'ici à 2015.

>Principaux résultats

Le grand public est unanime : il est nécessaire, voire urgent, d'agir et de mobiliser les moyens pour protéger et améliorer l'état de l'eau, avec une ambition politique plus marquée. Il estime qu'il faut appliquer ou renforcer le dispositif législatif et réglementaire et enfin, il est demandeur d'informations et d'actions de sensibilisation notamment dans le cadre scolaire.

Dans le détail, le public exprime une forte sensibilité aux questions de protection de l'eau et des milieux aquatiques. Les actions proposées par le SDAGE et le programme de mesures, lutter contre la pollution et disposer d'eau en quantité et en qualité suffisantes, recueillent un large accord.

Il estime que les pouvoirs publics doivent « faire mieux » mais sans « dépenser plus » en appliquant davantage la réglementation, en privilégiant des actions préventives plutôt que curatives, en cohérence avec les politiques agricole, économique et touristique.

Le public a conscience que l'eau est une denrée précieuse qu'il faut préserver. Dans les avis libres notamment, est soulignée l'importance de la régulation de certains usages pour le partage de l'eau.

>Quelles suites à cette consultation ?

Le Comité de bassin de Corse, après avoir débattu des résultats de la consultation a estimé que le projet de SDAGE était globalement cohérent avec les attentes du public.

Les projets de SDAGE et de programme de mesures ainsi que la synthèse des avis du public et les diverses propositions d'amendements issus des différentes études complémentaires, sont aujourd'hui soumis à la consultation des assemblées.

D'ici la mi-juin 2009, Assemblée de Corse, conseils généraux, chambres consulaires, conseil économique social et culturel, association de maires, communautés d'agglomération, communautés de communes, commissions locales de l'eau, comités de rivières..... devront donner leur avis au Comité de bassin de Corse.

L'adoption définitive des documents – qui tiendra compte des avis émis au cours de ces deux consultations successives - interviendra fin 2009.

Mis en œuvre par tous les acteurs de l'eau à partir de 2010, le SDAGE et son programme de mesures devront produire leurs effets pour 2015, premier grand rendez-vous fixé par l'Europe pour l'atteinte du bon état des eaux.